



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/40

Assemblée générale et Conseil d'administration de Procivis Rhône (Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété SACICAP) – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/40 - ASSEMBLEE GENERALE ET CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE PROCIVIS RHONE (SOCIETE
ANONYME COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF POUR
L'ACCESSION A LA PROPRIETE SACICAP) –
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL (SECRETARIAT GENERAL DE LA VILLE DE
LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

I - Contexte :

Procivis Rhône (Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété - SACICAP) est une société ayant pour objet la réalisation de toutes opérations d'accèsion à la propriété de l'habitat destinées à des personnes dont les revenus sont modestes ainsi que la réalisation de toutes opérations d'aménagement, de constructions, de rénovations et de prestations de services liées à l'habitat.

Plus généralement, Procivis Rhône assure ses missions dans un objectif de mixité sociale.

II - Modalités de représentation :

Procivis Rhône compte, parmi ses actionnaires, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon qui dispose de 200 actions.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, les membres de la société sont répartis en 5 collèges.

- Collège 1 : collecteurs, organismes et personnes liées ;
- Collège 2 : organismes HLM ;
- Collège 3 : collectivités territoriales ;
- Collège 4 : bénévoles, salariés et bénéficiaires ;
- Collège 5 : partenaires économique privés et publics et autres SACICAP.

La Ville de Lyon compte parmi les membres du 3ème collège.

La Ville de Lyon fait également partie du Conseil d'administration de la société, au sein duquel elle dispose d'un siège.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à la désignation de son représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de Procivis Rhône.

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment, son article L 215-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de la société pris en date du 27 juin 2019 ;

Vu le rectificatif mis sur table :

a) - Dans LE TITRE, lire :

- lire : « **Assemblée générale et Conseil d'administration** de Procivis Rhône (Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété SACICAP) – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal »

- au lieu de : « **Conseil d'administration** de Procivis Rhône (Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété SACICAP) – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal »

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, lire :

- lire : « Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à la désignation de son représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de Procivis Rhône. »

- au lieu de : « Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation. »

c) - Dans LE DELIBERE, lire :

- lire : « Madame/Monsieur..... est désigné-e en tant que représentant-e titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, **au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration** de Procivis Rhône (Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété - SACICAP). »

- au lieu de : « Madame/Monsieur..... est désigné-e en tant que représentant-e titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, **au sein du Conseil d'administration** de Procivis Rhône (Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété - SACICAP). »

DELIBERE

1 - Monsieur Loïc RIGAUD est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de Procivis Rhône (Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété - SACICAP).

2- Ledit représentant est autorisé à occuper la fonction de président du Conseil d'administration ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET